

Explicatif, page 1 sur 3

Guide pour l'évaluation simplifiée des incidences en Alsace

Pourquoi ce guide?

L'évaluation simplifiée des incidences « Natura 2000 » permet au porteur de projet de s'interroger, en première analyse, sur les incidences potentielles que les conditions de réalisation de son projet ou le déroulement de son activité sont susceptibles d'entraîner sur le ou les sites Natura 2000 au regard des enjeux ayant conduit à la désignation de la zone à protéger, et ce, sans expertise ni investigations environnementales approfondies. Ce guide s'adresse donc uniquement aux projets ou activités de faible ampleur concluant sur l'absence d'impact sans devoir nécessiter des investigations approfondies.

Il propose une méthode et des formulaires-types aux porteurs de projets qui sont amenés à produire une <u>évaluation</u> <u>simplifiée</u> des incidences de leur activité. Il a été conçu pour répondre aux dispositions réglementaires, qui prévoient qu'une évaluation des incidences comprend dans tous les cas²:

- une présentation simplifiée du projet, accompagnée des cartes, voire de plans de situation détaillés,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il y a, ou non, susceptibilité d'une incidence ; cet exposé liste les sites Natura 2000 qui pourraient être affectés, compte tenu :
 - de la nature et de l'importance du projet,
 - de sa localisation par rapport aux sites Natura 2000,
 - de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes,
 - des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

Toutefois, ce guide ne concerne pas :

- les dossiers soumis à étude d'impact, à autorisation ou déclaration loi sur l'eau, ou à évaluation environnementale ; le rapport environnemental présente dans ce cas les pièces et développements complémentaires satisfaisant aux dispositions réglementaires liées à Natura 2000,
- les dossiers pour lesquels le porteur de projet ou l'organisateur s'inscrivent, a priori, dans l'hypothèse⁴ où au moins un site Natura 2000 est susceptible d'être affecté; une évaluation des incidences plus élaborée est alors produite.

C'est au porteur de projet, et sous sa seule responsabilité, qu'il revient de conclure sur la probabilité d'incidence en définitive, sur la base des informations qu'il a renseignées et des arguments qu'il développe :

- si l'absence de toute probabilité d'incidence sur Natura 2000 est avérée et reconnue par le service instructeur, la procédure est close et conduit à ne pas s'opposer au projet au titre de Natura 2000 ;
- dans le cas contraire, la démarche se poursuit et prend la forme d'une évaluation des incidences complète, pour laquelle il est recommandé de faire appel à des personnes compétentes.

Comment utiliser ce guide?

Le présent guide fonctionne à la carte : suivant la nature du projet et sa localisation, différents formulaires sont proposés. Cela n'exclut pas qu'il puisse être nécessaire de compléter ces éléments à l'initiative du porteur de projet ou sur la demande du service instructeur. Ces formulaires et compléments sont réunis en un seul document qui constitue l'évaluation simplifiée. Le porteur de projet pourra utiliser l'annexe du présent guide (cf. page 3/3 ciaprès) pour définir et accéder aux formulaires appropriés : cette annexe, complétée, est également jointe au dossier.

A qui adresser l'évaluation des incidences Natura 2000 ?

Si le projet est visé par l'une des listes prévues par le point III de l'article L 414-4 du CdE, ce dossier constitue une pièce à part entière de la demande d'autorisation ou d'approbation, ou de déclaration ; l'autorité administrative et le circuit d'instruction est inchangé.

Dans certains cas, et dans les conditions qui sont détaillée en annexe, l'autorité compétente peut s'opposer au projet au titre de Natura 2000.

- 1 Suivant le cas, la personne publique responsable pour l'élaboration d'un document de planification, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour un programme, projet ou une intervention, ou l'organisateur pour une manifestation sportive, culturelle, ...
- 2 Au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement
- 3 Article R414-21 et point I de l'article R414-23 du code de l'environnement, version en vigueur au 12 avril 2010
- 4 Point II de l'article R414-23 du code de l'environnement, version en vigueur au 12 avril 2010

ATURA 2000

Évaluation des incidences Natura 2000

Explicatif, page 2 sur 3

Guide pour l'évaluation simplifiée des incidences en Alsace

Où trouver de l'information sur Natura 2000?

De nombreux outils et guides sont disponibles pour aider les porteurs de projet à rédiger une évaluation des incidences Natura 2000 ; les principaux ont été répertoriés ci-dessous.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 (DOCOB) : un outil précieux pour évaluer les incidences

Pour chaque site Natura 2000, ce document est élaboré par un « opérateur », puis mis en œuvre par un « animateur ». Il a pour objet :

- de faire un diagnostic environnemental et socio-économique du territoire couvert par le site,
- d'en déduire quels sont les enjeux de conservation du site et d'en fixer des objectifs de gestion,
- de proposer des modes de gestion et des outils de préservation.

C'est un document public, approuvé par le préfet, qui s'apparente à un document de gestion. Il n'est pas opposable aux tiers : les actions et la gestion préconisés se font sur la base du volontariat avec le soutien financier de l'État et de l'Europe. Il apporte un éclairage précieux sur la richesse environnementale et la sensibilité du site.

En cas de difficulté, les organismes tels que des syndicats professionnels ou des fédérations sportives peuvent apporter un appui technique adapté. Le service administratif habituellement compétent dans le domaine concerné peut également être contacté : pour chaque item, ce service est identifié en annexe.

Informations générales sur Natura 2000

- Portail Natura 2000 national
- Site internet de la DREAL Alsace (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Brochure nationale « Le réseau Natura 2000 en France »
- Brochure régionale sur Natura 2000 et l'évaluation des incidences

Se documenter sur l'évaluation des incidences Natura 2000

- Ressources réglementaires départementales, nationales et communautaires
- Brochure « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »
- Brochure « Évaluer, dialoguer, préserver »
- Guides méthodologiques publiés par le ministère en charge de l'écologie

Guides publiés par la Commission Européenne

Connaître les sites Natura 2000 et leurs objectifs de conservation

- Fiches et documents des sites en Alsace
- Liste des animateurs des sites en Alsace

Accéder aux ressources en ligne pour constituer son dossier

- Outil cartographique régional en ligne CARMEN
- Données sur les habitats et les espèces sur le site de l'Institut National pour la Protection de la Nature



Explicatif, page 3 sur 3

Guide pour l'évaluation simplifiée des incidences en Alsace

Annexe : Liste des pièces constituant votre dossier

Comment utiliser ce document :

- 1. Cochez les cases en fonction de ce qui caractérise votre activité $\frac{1}{2}$,
- 2. Procurez-vous les différents feuillets ou fiches que vous avez ainsi retenus puis complétez-les,
- 3. Joignez le présent document à votre dossier afin que le service instructeur prenne facilement connaissance de l'approche retenue et des feuillets qu'il peut s'attendre à trouver dans le dossier.

Formulaires à compléter quelle que soit l'activité :	
Suivant la localisation de l'activité :	
	Projets et activités localisés pour tout ou partie en site Natura 2000
Suivant la nature de l'activité :	
☐ F – Manifestations sportives ou culturelles	Convient également aux plates-formes de décollage et d'atterrissage hors aérodromes
☐ G – ICPE soumises à déclaration	

Évaluation des incidences Natura 2000 Formulaire simplifié – feuillet A « Présentation générale de l'activité »

Page 1 sur 16

1. Désignation							
J	Traitements phytosanitaires	de parcelles de vignes à l'hélic	optère				
2. Catégorie	T travaux amánagamants	constructions, installations					
	manifestations/événemen activités de loisirs	t activités industrielles	en				
3. Acteurs							
3.1 Responsable	e (organisateur, pétitionnaire						
Nom, prénom ou Adresse postale : 68 rue du Logelb Tél : 03 89 22 95	raison sociale : Armbruster V each 68000 Colmar	morale privée Personne j /ignesFax :					
3.2 Partenaires							
Nom, pré	nom ou raison sociale	Résidence ou siège social	Nature du partenariat ¹				
Société Hélisf-a	Société Hélisf-air Aérodrome de Haguenau 18 rue St Exupéry Haguenau MOD						
4. Organisation	des interventions dans le ter	mps					
date prévisionndate prévisionn	elle de la dernière intervention	: on: 01/05/2014 n: 31/07/2014jours					
4.2 Nombre prévisionnel de jours d'intervention : 6jours sur cette période							
4.3 Interventions	possibles après de coucher du	u soleil : 🗌 oui 🛮 🖂 non					
	intervention sur la période : qq fois/semaine qq	fois/mois qq fois/an 1	moins d'une fois par an				
5. Budget							
Budget global ³ p	révisionnel : de 30 000	à 35 000	€				

¹ Indiquer : MOD (maître d'ouvrage délégant), CO (co-organisateur), AMO (ass. à maître d'ouvrage), MOE (maîtrise d'œuvre (ou ass. à)), INST (institutionnel), FIN (financeur ou sponsor) et/ou AUTRE (autre partenaire)

² Rayer les mentions inutiles

³ Budget total approximatif de l'ensemble des opérations liées ou associées à l'activité



Page 2 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet A « **Présentation générale de l'activité** »

Commentaires et compléments libres

Sur tous les points, les traitements phytosanitaires effectués à l'hélicoptère n'ont pas plus d'impact sur l'environnement qu'un traitement au pulvérisateur terrestre :

- -Lors du traitement : l'hélicoptère passe très près des rangs de vignes (environ 1,50m à 2m au dessus). De plus, l'air brassé par les pales de l'appareil plaque le produit vers le sol, ce qui limite fortement sa déperdition dans l'atmosphère, contrairement à un pulvérisateur terrestre qui propulse la bouillie vers les côtés.
- -Les produits utilisés dans le cadre des traitements aériens sont uniquement des fongicides anti-oïdium et anti-mildiou. Les insecticides ne sont plus utilisés depuis plusieurs années pour les traitements à l'hélicoptère.
- -Les traitements aériens ne sont réalisés que si les conditions météorologiques sont bonnes, et donc si le vent est très faible, ce qui limite la dérive de la bouillie.

-Une surface donnée sera traitée beaucoup plus rapidement à l'hélicoptère qu'avec un pulvérisateur terrestre, ce qui va limiter les nuisances liées au traitement.



Page 3 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet ${\bf B}$ « Territoire concerné »

1. Emprise	direct	e ⁴ au sol				
1.1 L'activité s'étend sur ☐ un(e) ou ☒ plusieurs communes/ départements/régions ⁵						
1.2 Temps d	occup	oation ⁶ : 🔀 aucu	n/nc ⁷ transitoire (<semaine)< td=""><td> temporaire</td><td>e (<1an</td><td>) permanent</td></semaine)<>	temporaire	e (<1an) permanent
1.3 Emprise	direct	e totale au sol:	\square nc \square < 100m ² \square < 1ha \square	< 3ha 🔲 <	< 10ha	⊠ > 10ha
2. Emprise i	indire	cte et interactio	ons avec l'environnement			
Producti Création Tasseme	on de 1 de vo ent des 1 lumi	déchets sies d'accès sols	cotentielles de l'activité avec son enver le Rejets atmosphériques Présence humaine accrue Modification des régimes d'éco le Cloisonnement du territoire Pollutions accidentelles	☐ Rejets ac	quatique vibration de la to n cours	ons pographie d'eau
3. Vocations	s et us	ages du territo	ire			
3.1 Cocher les zonages présents sur l'emprise de l'activité ou à proximité (<1km) : ☐ ZNIEFF I ☐ ZNIEFF II ☐ ZICO ☐ Parc Naturel Régional ☐ Réserve Naturelle ☐ APB/APF ☐ Site classé/inscrit ☐ Zone humide remarquable ☐ ENS ☐ Autres :						
3.2 Cocher les activités ou vocations du territoire concerné par l'activité (rayon de 1km) : ☐ Agriculture – prairies ☐ Agriculture – labours ☐ Agriculture – vergers ☐ Agriculture – autres ☐ Sylviculture ☐ Lacs, étangs, rivières ☐ Espaces urbains, parkings, ☐ Zones industrielles, économiques, artisanales ou commerciales ☐ Équipements de loisirs ☐ Autres :						
Code site	ation of ZPS/ ZSC ZSC		2000 présents dans un rayon de 101 Nom du site sous-vosgiennes	km : DOC rédi oui/	gé ⁵	Contact avec l'animateur ⁵
	ZPS	Ried de Colma	r à Sélestat	oui/	non	oui /non
					oui/non	

⁴ Emplacement des bâtiments, circuits/parcours, surfaces travaillées...

⁵ Rayer les mentions inutiles

⁶ Y compris dépôts, stockages et systèmes modulaires ou démontables

⁷ Non concerné



Page 4 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet B « **Territoire concerné** »

Commentaires et compléments libres



Page 5 sur 16

Formulaire simplifié – **feuillet C** « **Eléments cartographiques et illustrations** »

Nota : pour produire les cartes visées ci-dessous, il est recommandé d'utiliser <u>CARMEN</u> qui permet d'éditer des cartes à souhait et d'y faire apparaître des points, traits et surfaces avant impression. A défaut, reporter manuellement sur des cartes ou photos aériennes les informations nécessaires.

Les cartes, photos et illustrations sont transmises imprimées sur papier ou de préférence sur format informatique, avec une qualité de résolution adaptée.

1. Carte de localisation par rapport au réseau Natura 2000 :

Les cartes sont à produire de préférence en orientation paysage et en couleurs. Les échelles indiquées ci-après le sont à titre indicatif, il convient de les adapter à chaque situation et au format du papier (A3/A4) en veillant à atteindre les objectifs de visualisation formulés. Quoi qu'il en soit, il convient de fournir autant de cartes que nécessaire pour parvenir à couvrir tout le territoire concerné.

S'agissant de l'emprise du projet, il convient de faire figurer précisément sur les cartes : les sites d'intervention ou de fréquentation, toute type d'occupation temporaire ou définitive et accès, y compris pour la phase chantier, concourant à la compréhension de l'activité et des interactions possibles avec le territoire.

N°	Type de projet	Objectifs de visualisation	Échelle recommandée	Observations
C1	Tous	- situer le projet par rapport aux sites du réseau Natura 2000 - visualiser les ZNIEFF I, APB et réserves naturelles voisines	1/500 000e à 1/200 000e	Fonds IGN de préférence
C2	Tous	- localiser le projet sur son territoire (type de couvert et de paysage, urbanisation, cours d'eau, continuité écologique,)	1/25 000e à 1/10 000e	Fond photo aérienne de préférence
C3	Situés tout ou partie dans un site Natura 2000 ou à moins de 1km	 plan de situation détaillé du secteur d'emprise du projet bien situer le projet par rapport aux informations du DOCOB 	1/10 000e à 1/5 000e	Fond photo aérienne de préférence
C4	Tous, le cas échéant	- visualiser les lieux et orientations de prise de vue des photos (cf chapitre suivant)	1/20 000e à 1/5 000e	Indiquer l'orientation par une flèche et le n° de la prise de vue

2. Photographies et illustrations

Il peut être utile de fournir des photos ou illustrations permettant de bien percevoir les enjeux du territoire (photo des zones où auront lieu les travaux et interventions, état initial des espaces concernés, ...) ou pour étayer les arguments du porteur de projet (matérialisation des mesures d'évitement d'impact ou de protection, plan des bâtiments, ...). Pour les manifestations sportives et culturelles en particulier, présenter des photos des éditions précédentes peut permettre de mieux comprendre les modes et la qualité d'organisation (barrières, balisage, zones de camping...), ou de montrer l'évolution des terrains (avant, pendant, immédiatement après, quelques jours plus tard...). Chaque photo ou illustration doit être numérotée et légendée sur une annexe (cf verso).



Page 6 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet C « Eléments cartographiques et illustrations »

Commentaires et compléments libres



Page 7 sur 16

Formulaire simplifié — $feuillet\ D$ « Cas particulier d'un projet en site Natura 2000 »

N° Site	Surface	(Occ. d	u sol	1	H	abitat	ts^2	E	spèces	S	Commentaires
	ha/m²	U	0	F	ZH		\checkmark	?			?	
Exemple: ZPS FR42100 00	12ha	80	15	5	X		Х			X		12 ha d'emprise dans le site, dont 80% occupés par une friche industrielle, 15 % de labours et 5 % de bois en sol humide, pas de données sur les habitats, mais présence d'espèces d'intérêt communautaire

^{1.} Indiquer le pourcentage de la surface en : espace artificialisé (A), urbanisé (U), forêt (F) et cocher la colonne ZH pour Zone Humide

^{2.} Habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le secteur : cocher Ø si aucun, √ en cas de présence avérée ou supposée et ? en l'absence d'information



Page 8 sur 16

Formulaire simplifié — feuillet D « Cas particulier d'un projet en site Natura 2000 »

Commentaires et compléments libres



Évaluation des incidences Natura 2000Page 9 sur 16 Formulaire simplifié – **feuillet E**« **Travaux, aménagements, constructions** »

1	Interventions	arra la bâti	arrigtant at	constructions
Л	l. Interventions	sur ie bau	existant et	constructions

	ravaux (plusieurs réponses possibles) : extension de l'existant nouvelle emprise destruction
1.2 Les bâtiments existants offrent-	ils des gîtes aux Chauves-Souris : oui non ne sait pas
1.3 Nature des activités dans les	bâtiments nouveaux ou rénovés :
2. Nature des travaux, y compr	is en phase chantier
2.1 Liste des travaux envisagés :	
Tranchées, décaissements	\square Remblais ou apports de matériaux (terres, gravats,) > 5 m ³
☐ Nivellement	☐ Aménagements paysagers >100m²
☐ Drainages	☐ Imperméabilisation >100m²
Plantations ornementales	Travaux sur voirie existante Création de voiries/chemins
Forages, sondages >1pt/ha	Pose ou entretien de réseaux et canalisations enterrées
Travaux de clôtures	Pose ou entretien de réseaux aériens
Défrichement	Franchissement de cours d'eau
Travaux sur berges	Travaux dans le lit d'un cours d'eau
Autres :	······
2.2 Moyens et équipements empl	
Petits engins <1 tonne	☐ Engins lourds >1 tonne ☐ Compresseurs de chantier ☐ Engins the arrivation ☐ Toilettes de chantier
Groupes électrogènes	Engins thermiques portatifs Toilettes de chantier
	☐ Marteau pneumatique >25 kg ☐ Concasseur, cribleur, broyeur
Peintures et solvants >100 kg	Constructions modulaires >20 m ²
Autres :	
3. Effets à long terme de la pha	se chantier
-	nséquences probables au bout de 2 ans sur les terrains, or destructions e du chantier (constructions, parkings,):
Changement de végétation	Modification des propriétés des sols et sous-sols
Artificialisation définitive	☐ Moindre perméabilité à la faune
Assèchement des sols	☐ Nouvelle morphologie des berges et cours d'eau
☐ Création de zones soumises à	à des interventions régulière d'entretien
Autres :	



Page 10 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet E « Travaux, aménagements, constructions »

Commentaires et compléments libres



Page 11 sur 16

Formulaire simplifié – $feuillet\ F$ « Manifestations sportives ou culturelles»

Pour compléter ce formulaire il convient de considérer :

- les lieux strictement destinés au déroulement de la manifestation (parcours, tribunes...),
- les espaces de concentration du public (spectateurs, campements, parkings...)
- les espaces liés aux aspects logistiques (parkings, restauration, secours, sanitaires...)

qu'ils soient : - spécifiquement dédiés à cette : - ou raisonnablement envisagea	utilisation et donc pre	évus par les organis	ateurs),	
1. Espaces concernés					
☐ Voies ouvertes à la circulation ☐ Chemins et dessertes privées ou dépourvues d'itinéraires ☐ Labours agricoles	 ☐ Voies généralement fermées à la circulation ☐ Abords immédiats des voies, sentiers et chemins ☐ Abords des cours et plans d'eau 		☐ Itinéraires habituellement fréquentés (sentiers, circuits,) ☐ Prairies et pelouses préalablement fauchées ☐ Autres :		
2. Nature et caractéristiques de	la manifestation	ı			
☐ Utilisation de véhicules terrestres motorisés ☐ Matériel de sonorisation	☐ Autres engins motorisés terrestres ☐ Équipements de type scènes, estrades, tribunes >100m²		☐ Véhicules ou engins motorisés volants☐ Détonations et coups de feu		
Feux d'artifice	Buvettes, restauration		Autres:		
3. Fréquentation par le public					
Estimation sur l'ensemble du site ou parcours du nombre :		maximum/journée		Cumulé sur toute la durée	
de participants/concurrents :					
de personnes mobilisées (organis	sation, sécurité) :				
de spectateurs/public :					
4. Moyens mis en oeuvre maîtri	ser le dérouleme	ent de la manife	station		
Secteurs sensibles balisés	Restriction d'(barrières)	en nombr			
Limitation du public (clôture et contrôle aux accès)	Déploiement de services de surveillance (commissaires)		☐ Parco	urs entièrement balisé	
Actions de sensibilisation (règlement, charte)	ilisation Gestion spéci camping cars (ai		Remise en état (dépollution, réensemencement,)		
Autres:					



Page 12 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet F « Manifestations sportives ou culturelles»

Commentaires et compléments libres



Évaluation des incidences Natura 2000Page 13 sur16 Formulaire simplifié – **feuillet G**« **ICPE soumise à déclaration** »

1. Pourquoi déclarez-vous une ICPE ?					
Régularisation Augmentation de capacité/puissance d'une installation existante Remplacement d'une installation par un équipement à vocation identique (autre technologie) Autre modification d'une installation existante Nouvel équipement					
2. Qu'est-ce que cela va changer concrè	eteme	ent?			
3. Où se situe(ra) l'installation? A l'intérieur d'un bâtiment existant				Commentaires olution prévisible, + / - augmentation / réduction probable	
A l'intérieur d'un nouveau bâtiment (construction en cours ou prévue)					
☐ Dans un bâtiment normalement clos ☐ A l'extérieur de tout bâtiment					
4. Chantier lié à l'installation					
 Nécessite une intervention sur des terrains non artificiels (forêt, prairie, cours d'eau, fossés,) Nécessite l'abattage d'arbres ou de haies Nécessite de creuser des tranchées sur des terrains non artificiels Autres interventions en phase chantier : 					
4. Mesures prises pour préserver l'environnement au-delà des exigences de la réglementation					



Page 14 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet G « ICPE soumise à déclaration »

Commentaires et compléments libres

Page 15 sur 16

Formulaire simplifié – **feuillet Z** « **Conclusions** »

Il est rappelé qu'il est de la seule responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. Le présent formulaire s'inscrit dans le cas d'évaluation simplifiée, prévu par l'article R 414-21 du code de l'environnement : il vise à répondre au point 2° du I de l'article R 414-23. Il s'agit donc d'exposer ici sommairement les raisons pour lesquelles le projet est, ou non, susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000, en prenant en compte tous les aspects abordés au travers des autres formulaires retenus. Le porteur de projet peut compléter son évaluation des incidences sur papier libre s'il le juge utile à la compréhension ou à la justification des raisons et arguments développés.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000?

> [>	NON:
	1. Préciser ci-après les raisons pour lesquelles toute incidence sur Natura 2000 peut être écartée :
	Toutes les parcelles traitées à l'hélicoptère sont situées à au moins 280m d'un site Natura 2000. Les traitements aériens dispersent moins de produits phytosanitaires dans l'atmosphère qu'un pulvérisateur terrestre, et durant une période plus courte pour une surface donnée.
	Les insecticides ne sont pas utilisés pour les traitements à l'hélicoptère.
	2. Le porteur de projet joint l'ensemble des pièces constituant l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier d'autorisation ou à la déclaration. Sous réserve de la complétude du dossier, si le service instructeur confirme l'absence d'incidence probable sur Natura 2000, la procédure d'évaluation des incidences est close et ne conduit pas à une opposition au titre de Natura 2000.
-	OUI:
	1. Le porteur de projet recherche à son niveau toute solution alternative pour supprimer toute

- 1. Le porteur de projet recherche à son niveau toute solution alternative pour supprimer toute incidence possible, soit en revoyant la conception de son projet, soit en prenant toute mesure permettant d'éviter ou de supprimer la probabilité d'incidence.
- 2. En l'absence d'alternatives, au vu de l'incidence identifiée, le porteur de projet :
- précise les sites Natura 2000 concernés, conformément au 2° du I de l'article R414-23 du CdE,
- complète l'évaluation des incidences par l'analyse prévue par le II de ce même article, en faisant appel à des organismes compétents si besoin (tels que associations ou bureaux d'étude);
- → dans des cas simples, si le modèle de l'évaluation simplifiée proposé par ce guide reste pertinent : le porteur de projet transmet un dossier composé de l'évaluation simplifiée, complété par un rapport détaillé relatif aux seuls aspects liés à l'incidence probable,
- → <u>dans les cas complexes</u> qui dépassent les cas couverts par le présent guide, un dossier complet pouvant s'apparenter à une étude d'impact est rédigé, qui répondra à toutes les exigences de forme de l'évaluation des incidences Natura 2000 (article R414-23 du CdE), et aucun des formulaires du présent guide ne sera transmis en l'état au service instructeur.

Fait à : Colmar le : 20/02/2015

Cachet, nom et signature



Page 16 sur 16

Formulaire simplifié – feuillet Z « Conclusions »

Commentaires et compléments libres
*